

Les retraités : forçats du repos ou chômeurs à perpétuité?

Autor(en): **Hermenjat, Renée**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **6 (1976)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-829947>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les retraités: forçats du repos ou chômeurs à perpétuité?

Les Journées médico-sociales romandes ont tenu leurs assises à la nouvelle Université de Genève. On a parlé des problèmes du troisième âge. Très remarquée, une déclaration de M. Willy Donzé, chef du Département de prévoyance sociale et de la santé publique du canton de Genève : « Il faut maintenant que l'on s'occupe de l'accueil des personnes âgées en faisant la part de leur liberté et de leur dignité. Mon département met sur pied une commission d'étude à ce sujet. » Au Congrès international de gérontologie qui s'est tenu à Paris en juin 1975, M. Gérard Godon, représentant de l'Assemblée nationale,

a déclaré : « Il ne faut pas... dans la pratique des mises à la retraite, créer une catégorie de forçats du repos, de chômeurs à perpétuité. »

Ces propos se recourent. Bien entendu, il ne s'agit pas de personnes âgées malades, immédiatement clientes d'un établissement gériatrique ou hospitalier. Il s'agit des retraités que nous pourrions être nous-mêmes, avec un peu de chance, si à 65 ans nous quittons nos activités, d'un jour à l'autre, sans avoir perdu ni facultés, ni santé, ni validité, pour nous retrouver condamnés au repos professionnel.

Certains auront la chance de pouvoir rester dans leur famille, mais beaucoup s'en iront peupler les maisons de vieillards où les attend une organisation administrative destinée à les encadrer de la manière que le comité responsable jugera la plus favorable à sa gestion.

Comme on le voit, des hommes politiques, qui s'appuient sur des spécialistes, sont à la recherche d'une condition de vie et d'une formule d'accueil où le retraité ne sera pas « démobilisé » de sa vie active, mais où il pourra continuer le développement de sa personnalité, de sa liberté et de sa dignité.

Le mouvement est lancé, et nul doute que l'on fera des progrès si on le veut.

Sans vouloir anticiper, signalons qu'il existe déjà des formules qui représentent un grand pas en avant. Mentionnons les objectifs que se propose la Société coopérative romande des Maisons familiales de retraite :

1. Les retraités accueillis sont membres coopérateurs et doivent donc participer à la gestion de leur maison.
2. La dimension de l'institution est limitée pour pouvoir maintenir une ambiance familiale.
3. Le prix de la pension est à la portée des rentiers de l'AVS et peut être complété par un subside individuel.
4. On donne la préférence, à l'admission, aux personnes de la localité.

Faut-il, dès maintenant, développer ce genre d'institutions ? La première chose à faire serait de dénombrer les pensionnaires qui seraient candidats dans le cas favorable. L'Office fédéral des assurances sociales, dans ses instructions, demande qu'on fasse la preuve du besoin de tout nouveau projet.

Un appel aux personnes âgées a été adressé dans la région de Lausanne. Souhaitons qu'il suscite de nombreuses réponses, dont prendra note avec gratitude le comité, avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne.

Renée Hermenjat



Sans paroles.
(Dessin de Moese - Cosmopress.)

MARIAGES

Gratuitement, le Centre des Alliances (AW), 5, rue Goy, 29106 Quimper (France), vous adresse son importante documentation. Milliers de partis sérieux (17 à 75 ans). Toutes régions et situations. (Très nombreuses références de Suisse romande). Discrétion absolue.



HÔTEL TERMINUS

Un accueil amical dans un climat ensoleillé.
Demandez prospectus et offres
Tél. 027 / 55 04 95 A. Oggier



ENEZ
NOUS VOIR

VOUS SEREZ
GENTIMENT
REÇUS

LES OPTICIENS IRIS

3, rue Mauborget (Bel-Air) — Tél. 021/22 99 47
LAUSANNE

DURS D'OREILLES GRANDE NOUVEAUTÉ

Enfin nous pouvons vous présenter un appareil acoustique avec le nouveau microphone directionnel, qui vous procure une excellente audition même dans une ambiance très bruyante. Venez l'essayer, sans aucun engagement dans la maison spécialisée

J.P. SCHMID

ACOUSTIQUE

Petit-Chêne 38 (face cinéma Georges V)
Lausanne Tél. (021) 23 49 33

Etant fournisseur de l'Assurance invalidité et de l'AVS, nous nous occupons de toutes les démarches.